****

 **ModÈle d’engagement**

# Titre de l’engagement : Renforcer le volontariat à travers le réseau

**Soumis par :** Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)

1. **Objectifs de l’engagement**

 Reconnaissant les contributions inestimables des 15,7 millions de volontaires au sein du réseau de la Fédération internationale, le présent engagement vise à réimaginer et à redynamiser le volontariat au sein des Sociétés nationales, en tant qu’élément essentiel pour relever les défis à venir décrits dans la Stratégie 2030 de la Fédération. Cela passe notamment par la mise en œuvre de mesures qui garantissent une augmentation durable de la mobilisation et de la motivation des volontaires, en mettant clairement l’accent sur leur sûreté, leur sécurité et leur bien-être à tous. L’engagement reconnaît également le rôle essentiel que les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent pour faire progresser la question de la localisation en renforçant les capacités au niveau local et la résilience des communautés et en faisant en sorte que l’action humanitaire soit dirigée par les communautés elles-mêmes et qu’elles se l’approprient.

 En outre, l’engagement aborde l’évolution rapide de la nature du volontariat, avec l’émergence de diverses formes de participation et de mobilisation et le recul de la « loyauté » envers une organisation humanitaire particulière. Ces changements, dus aux progrès technologiques et à la hausse de la connectivité au niveau mondial, nécessitent une approche proactive du développement du volontariat. Il souligne l’importance d’adapter les stratégies de recrutement et de gestion pour s’adapter à l’évolution des compétences et des centres d’intérêt des volontaires. Alors que le monde change à un rythme qui s’accélère, le présent engagement souligne le besoin d’approches innovantes pour faire en sorte que le volontariat continue d’être une force dynamique et efficace dans l’action humanitaire, renforçant ainsi le principe fondamental du service volontaire.

**B. Comment utiliser le présent document**

 Tous les éléments proposés dans le présent document ne doivent pas forcément être inclus dans chaque engagement. Il appartient à chaque Société nationale et à chaque gouvernement prenant un engagement de déterminer ce qui est le plus utile dans leur contexte.

 Il est recommandé que les Sociétés nationales et les gouvernements prennent des engagements conjoints et se saisissent de cette occasion pour créer les conditions d’un soutien mutuel. De la même manière, si un engagement conjoint n’est pas envisageable, un engagement individuel offre également la possibilité de faire progresser l’engagement de la Société nationale ou du gouvernement concerné au sujet du volontariat.

**C.** Liste de mesures potentielles pour renforcer le volontariat à travers le réseau

 Les Sociétés nationales ou les gouvernements peuvent choisir de soutenir l’intégralité de l’engagement ou de sélectionner les éléments de celui-ci qu’ils jugent les plus pertinents dans leur contexte.

**D. Mesures possibles**

D’ici à 2030, nous nous engageons à :

* Rendre le volontariat plus accessible en créant des possibilités en ligne et flexibles, adaptées à différentes communautés.
* Renforcer les capacités de leadership des volontaires au moyen de formations et de programmes de mentorat ciblés.
* Stimuler la motivation des volontaires en leur permettant d’innover et de mettre en place des initiatives au niveau local.
* Renforcer la préparation aux situations d’urgence par le biais de formations spécialisées, notamment sur l’intervention à la suite de catastrophes et les services de santé, ainsi qu’en offrant un soutien aux volontaires pendant leur déploiement.
* Encourager la mobilisation à long terme des volontaires en soutenant des projets centrés sur les communautés.
* Investir dans le bien-être des volontaires en mettant en œuvre des programmes de soutien et des parcours d’apprentissage, ainsi qu’en assurant leur prise en charge psychosociale lorsque nécessaire.
* Adopter une législation qui favorise le volontariat, protège les droits des volontaires et permette d’intégrer le volontariat dans les politiques nationales.
* Allouer des ressources dédiées à la formation, au renforcement des capacités et aux systèmes de gestion des volontaires.
* Encourager un volontariat inclusif en l’ouvrant à toutes les couches de la société et en reconnaissant la diversité des contributions.
* Établir des normes de sûreté nationales et garantir la protection des volontaires au moyen de mécanismes robustes en matière de devoir de protection.
* Allouer des ressources adéquates et prévisibles pour la sûreté, la sécurité et le bien-être des volontaires.
* Renforcer les efforts existants pour fournir aux volontaires, en temps utile, les informations, la formation, les équipements de protection et le soutien psychosocial appropriés en matière de sûreté et de sécurité.

**E. Exemples d’indicateurs de mesure des progrès accomplis**

* Augmentation de la proportion de différents groupes parmi les volontaires, notamment en matière d’âge, de genre, d’origine ethnique et de compétences.
* Nombre de volontaires formés à l’intervention d’urgence et aux principes humanitaires.
* Nombre de lois nouvelles ou révisées au niveau national favorisant le volontariat.
* Nombre de Sociétés nationales mettant en œuvre la Stratégie relative à la mobilisation de la jeunesse.
* Nombre de Sociétés nationales mettant en œuvre le programme d’éducation RED.
* Proportion de Sociétés nationales disposant d’un système de gestion des volontaires solide.
* Pourcentage de Sociétés nationales proposant des options de volontariat flexibles.
* Budget alloué et consacré à la conception et à la mise en œuvre d’activités de volontariat.
* Budget alloué et consacré à la sûreté et au devoir de protection des volontaires.

**F. Incidences sur le plan des ressources**

Les États et/ou les Sociétés nationales détermineront les ressources requises pour honorer cet engagement en fonction des objectifs et des mesures qu’ils auront choisis.